**Page n° 2024/01**

**Procès-verbal de de la réunion du Conseil Municipal**

**du 30 Janvier 2024**

L’an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Agnès ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Après scrutin, Monsieur Fabrice MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, CANTE, CANTIN, DUPONT, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC.ROSSI, SPERANZINI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. CURELY.

* Mme CURELY a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Absents non excusés : MM. ALLAIRE, BUTON.

Date de convocation : 26 janvier 2024

La séance est ouverte à 18 heures

**ORDRE DU JOUR**

**I. DELIBERATIONS**

**2024.01.01 Station d’épuration – Indemnisation assurance
2024.01.02 Transfert de la Station d’épuration
2024.01.03 DETR 2024 - Chaussidou
 2024.01.04 DETR 2024 - Travaux de rénovation de la maison des associations
2024.01.05 Loyer communal – Cabinet médical
2024.01.06 Eclairage public – SDEEG****2024.01.07 Tarifs stages sportifs**
**II. Points des Adjoints

III. Divers**

**I. DELIBERATIONS**

**2024.01.01 Station d’épuration – Indemnisation assurance**

L’expert auprès de l’assurance de la commune vient de faire parvenir son chiffrage d’indemnisation.

Celui-ci se monte à 27 790 € (valeur à neuf) et 20 013 € (vétusté déduite).

Ce montant permettra de couvrir les frais pour une reconstruction à l’identique quasi à l’identique (une surélévation d’une hauteur de parpaings est prévue).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l’unanimité Madame la Maire à signer les documents afférents à l’indemnisation du sinistre.

(Sortie de la salle de M. David DURAND pendant le débat)

Les travaux de reconstruction de la Station d’épuration doivent être achevés avant le terme des deux ans à compter de l’incendie soit le 12 août 2024.

Après une consultation de différentes entreprises les suivantes ont été retenues :

Remplacement de la charpente / couverture / isolation : DURAND David

Reprise enduit : CONTINS Antonio

Reprise maçonnerie : TERRIEN Frédéric

**2024.01.02 Transfert de la Station d’épuration**

Après la remise en état du bâtiment de la Station d’épuration, Madame la Maire explique à l’assemblée que le bâtiment devra être transféré, après rédaction d’une convention, au SIEA (Syndicat Intercommunal de l’Eau et de l’Assainissement). Ce bâtiment aurait dû être transmis à l’époque du transfert de compétences.

Après délibération, le Conseil Municipal à l’unanimité se montre favorable au transfert du bâtiment après sa remise en état.

**2024.01.03 DETR 2024 - Chaussidou**

Madame la Maire rappelle le projet de « Chaussidou ».

Elle explique qu’elle a fait chiffrer ce projet et qu’afin de le financer, il est possible de solliciter des services de l’État une subvention dans le cadre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux, au titre de l’exercice 2024.

Madame la Maire donne le détail du plan de financement prévisionnel :

**DEPENSES MONTANTS HT**

**TOTAL 20 180 €**

**RECETTES MONTANTS HT**

DETR 30 % 6 054 €

Autres subv / Autofinancement 14 126€

**TOTAL 20 180 €**

Madame la Maire demande ensuite au Conseil Municipal d’accepter le plan de financement prévisionnel précité et l’autoriser à demander la subvention DETR 2024 prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

• ACCEPTE le plan de financement prévisionnel,

• AUTORISE Madame la Maire à présenter une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024.

**2024.01.04 DETR 2024 - Travaux de rénovation de la maison des associations**

Madame la Maire rappelle le projet de rénovation de la maison des associations

Elle explique qu’elle a fait chiffrer ce projet et qu’afin de le financer, il est possible de solliciter des services de l’État une subvention dans le cadre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux, au titre de l’exercice 2024.

Madame la Maire donne le détail du plan de financement prévisionnel :

**Page n° 2024/02**

**DEPENSES MONTANTS HT**

Sol 17 950,00 €

Radiateurs 1 729,17 €

Portes fenêtres et chassis fixes 10 280,00 €

Menuiseries bois 10 052,56 €

**TOTAL 40 011,72 €**

**RECETTES MONTANTS HT**

DETR 35 % 14 004,10 €

Autres subv / Autofinancement 26 007,62 €

**TOTAL 40 011,72 €**

Madame la Maire demande ensuite au Conseil Municipal d’accepter le plan de financement prévisionnel précité et l’autoriser à demander la subvention DETR 2024 prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

• ACCEPTE le plan de financement prévisionnel,

• AUTORISE Madame la Maire à présenter une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024.

**2024.01.05 Loyer communal – Cabinet médical**

Le Conseil Municipal se montre favorable l’unanimité en faveur de la location de l’appartement sis au 1er étage du 10 bis avenue Charles De Gaulle dont la commune est propriétaire à Madame ROSSI Aurore pour la somme de 200 € mensuel. Cette location est consentie afin d’y pratiquer ses activités de thérapeute familiale.

Le Conseil charge Madame la Maire de signer le contrat de bail requis.

**2024.01.06 Eclairage public – SDEEG**

Madame la Maire propose à l’assemblée d’inscrire la commune dans le projet de rénovation du parc de l’éclairage public. Suite à l’audit diligenté par le SDEEG un devis d’un montant de 353 895,00 € HT et de 24 772,65 € de maitrise d’œuvre a été proposé.

Le syndicat nous accompagnera dans les démarches de demandes de subventions (fonds vert, etc)

Après délibération et à l’unanimité le Conseil Municipal autorise Madame la maire à entamer les démarches et l’autorise à présenter les demandes de subventions.

**2024.01.07 Tarifs stages sportifs**

Dans le cadre des activités de « Sainte-Terre Bouge » de stages sportifs pourront être organisés pour les adultes pendant les vacances scolaires.

Des thématiques sportives différentes seront proposées à chaque période.

Le tarif proposé est de 15 € par jour.

Après délibération et à l’unanimité ce montant journalier de 15 € est validé.

**II. Points des Adjoints
A. Fabrice MICHEL 1er adjoint**

* + **Finances :** Les dépenses de fonctionnement ont été bien maitrisées. Le point sur le compte administratif sera présenté prochainement.
	+ **Tourisme**: Madame la Maire profite de ce point pour informer l’assemblée qu’elle vient d’être destinataire d’un courrier de la CDC expliquant que suite à la faible fréquentation et l’avenir incertain de la lamproie, ils souhaitent mettre fin à la convention nous liant à compter du 18 mai prochain. Le bâtiment nous sera donc restitué. Madame la Maire propose que chacun réfléchisse à une nouvelle finalité pour celui-ci.

Monsieur Patrice LAGUILLON souhaiterait savoir si le Conseil Municipal pourrait signifier au près de la CDC son insatisfaction de cet abandon de compétence tourisme sur le territoire communal.

Madame la Maire propose alors qu’un courrier exprimant la déception de la commune soit envoyé ; mais précise qu’il est primordial de montrer que la commune pourra faire rayonner, à nouveau, ce lieu sur le plan culturel, environnemental et patrimonial.

* + **CCID** : La commission se réunira le 19 février prochain.
	+ **USTOM**: Des travaux sont prévus prochainement pour la réhabilitation de la Déchèterie et de la Recyclerie.
	+ **Bulletin municipal** : Il est important que chacun participe à la constitution (articles, photos) ainsi qu’à la distribution du bulletin municipal en respectant son secteur.

 **B. Véronique GRANEREAU 2e adjointe**

* + **Presbytère :** Les travaux commencent, il est prévu 2 semaines de démolition, 1 à 2 mois de gros œuvres

Les réunions de chantier se déroulent tous les jeudis à 14h.

* + **Ecole :** Un exercice d’évacuation pendant la pause méridienne a été effectué vendredi, d’autres seront menés dans les semaines à venir. Le protocole devra être affiné.
	+ **Cantine :** Les services accueillent actuellement une stagiaire en BTS diététique
	+ **Bâtiments / Accessibilité ERP :** La commission se réunira le vendredi 02 février à 14h pour lister les aménagements préconisés pour la mise en accessibilité du patrimoine communal.
	+ **Eglise :** Des gouttières dans le transept gauche ont été constatées ; celles-ci pourraient abimer le bâtiment. Des travaux seront à prévoir.

**C. Antoine CANTE 3e adjoint**

* **Voirie** : Un alignement route de Castillon a été effectué par les services du Département. Les Services techniques sont intervenus pour couper la haie responsable de la dangerosité pour la visibilité.
* **Dallage / Route de St Pey d’Armens** : Les pavés de la traversée de la chaussée se dégradent énormément ; cela devient dangereux. Une consultation d’entreprises a été lancée pour effectuer les travaux.
* **Passage du lamier**: Le mauvais entretien de la végétation le long des routes des secteurs de Challon et de la Broucaud entraine une dégradation précoce de la chaussée. Les riverains propriétaires ont été invités par courrier à effectuer ce nettoyage. Le 12 février prochain une entreprise privée effectuera un passage de lamier dans ces secteurs au frais de la commune mais les prochains passages pourront être refacturés aux propriétaires concernés si l’entretien nécessaire à la sécurité et à la conservation du bon état de la voirie n’est pas fait.
* **Terrain de pétanque** : Les terrains de pétanque situés à Brondeau vont être remis en état afin d’accueillir la nouvelle association de pétanque de la commune. Celle-ci se chargera par la suite de son entretien.
* **Parking de l’église** : Très sollicité celui-ci se dégrade, il serait souhaitable d’y réfléchir.

**D. Aurore ROSSI 4e adjointe**

* **Fête de la musique** : Cette manifestation lourde à organiser sera désormais portée par l’Association Sainte-Terre Plage.
* **Marché de l’art**: Une réunion se déroulera le 19 février à 18h30 pour organiser la seconde édition.

**Page n° 2024/03**

* **Bibliothèque**: L’agent en charge de la bibliothèque va proposer la mise en place d’un café littéraire et d’après-midi « jeux de société »
* **Action sociale**: un bénévole « médiateur » intervient ponctuellement dans les cas particuliers aux domiciles. Ces interventions sont ciblées par le CCAS.
* **Le projet de santé de la maison de soins de proximité** : sera signé par les professionnels de santé le 08 février prochain et sera présenté le 13 février aux professionnels médicaux et paramédicaux avec lesquels nous collaborons depuis le début.

**III. Divers**

**Sainte-Terre bouge / Ligue contre le cancer**

En partenariat avec la Ligue, une troisième manifestation « Marche / course » intitulée Mars bleu (lutte contre les cancers colorectaux) pourrait venir compléter Octobre Rose et Movember. Aurore Blanchard va proposer une date et deux parcours.

**Arrachage des vignes**

Madame la Maire charge Alexandre DUPONT et Bernard FONMARTY de faire établir plusieurs devis pour une prestation d’arrachage de vignes. La commune ayant déposé un dossier « prime d’arrachage » auprès du syndicat viticole.

**Fête de la Lamproie**

Madame la Maire demande à Patrice LAGUILLON de faire un compte rendu de la dernière réunion d’organisation de la fête de la lamproie.

A ce stade des réflexions, ils souhaitent maintenir la fête de la Lamproie sur les mêmes bases (même date, même nom) en servant des anguilles aux repas. Un colloque sur la lamproie sera organisé le dimanche matin.

Madame la Maire trouve fort dommage que la situation des pêcheurs professionnels et amateurs et donc de fait, la disparition de la lamproie, ne soit pas plus soutenue. Elle aurait souhaité qu’il y ait une pause de cette fête pour marquer ainsi un soutien évident à tous les pêcheurs. Elle indique aussi que remplacer des lamproies par des anguilles semble étrange si le nom de la manifestation ne change pas.

La séance est levée à 18h57.

**LISTE DES DÉLIBERATIONS**

2024.01.01 - Station d’épuration – Indemnisation assurance

2024.01.02 - Transfert de la Station d’épuration

2024.01.03 - DETR 2024 – Chaussidou

 2024.01.04 - DETR 2024 - Travaux de rénovation de la maison des associations

2024.01.05 - Loyer communal – Cabinet médical

2024.01.06 - Eclairage public – SDEEG

2024.01.07 - Tarifs stages sportifs

****